

Annexe 7 « Modalités spécifiques du GRD SYNELVA »

Identification : Annexe 7 du contrat GRD-F

Version : 6.0

Nb. de pages : 2

Document(s) associé(s) et annexe(s) :

Résumé / Avertissement

Cette annexe définit les modalités spécifiques du GRD GEDIA.

Références au site internet et aux Référentiels du GRD SYNELVA

Lorsque le présent contrat fait référence au « Site internet du GRD » ou à « l'Adresse internet du GRD », il s'agit du site internet www.synelva.fr

Lorsque le présent contrat fait référence aux « Référentiels », il s'agit :

☒ du Référentiel Clientèle disponible à la même adresse internet

☒ de la Documentation Technique de Référence disponible à la même adresse internet

Lorsque le présent contrat fait référence « au(x) Catalogue(s) des prestations », il s'agit des catalogues des prestations disponibles à l'adresse internet : http://www.synelva.fr/grd/catalogues_prestations.php

Lorsque le présent contrat fait référence à « la Plate-forme d'échanges », il s'agit du Portail réservé aux Fournisseurs, accessible via l'adresse internet du GRD, et de manière plus élargie les pages du site internet du GRD destinées aux Fournisseurs :

<https://www.synelva-reseaux.com/fournisseurs/synelva-portail-fournisseur/>

Les règles d'accès et d'utilisation du Portail sont décrites à la même adresse ainsi qu'en **annexe 8** du présent contrat. Les demandes de prestations au titre du Catalogue des prestations du GRD sont formulées par le Fournisseur via la Plate-forme d'échanges du GRD.

Contact pour demandes relatives aux données à caractère personnel

En cas de difficulté dans l'exercice des droits, l'Utilisateur peut contacter le délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante :

Adresse postale publique 45 RUE DE BEAUCE 28110 LUCE FRANCE

Données de comptage

Calendrier de mise à disposition des données de comptage

Les fréquences de relève peuvent évoluer à l'initiative du Distributeur. Les compteurs des Points de Livraison HTA sont relevés chaque semaine. Pour les Points de Livraison BT, la date indicative du prochain Relevé ("date théorique de relève") est fournie sur le Portail du Distributeur. Le calendrier de mise à disposition des données du Point de Livraison concerné n'est pas affecté par un changement de Fournisseur. À titre d'information, les Clients peuvent aujourd'hui transmettre au GRD leurs Index en retournant la carte T laissée par le releveur lors de son passage et sur l'agence en ligne disponible sur le site internet du GRD Synelva..